

Webinaire pour la loi Douane :

Le pouvoir de fouille sous tutelle

Dans le cadre du webinaire diffusé ce matin, nos ministres B. Lemaire et G. Attal ont reconnu la valeur et l'engagement professionnel des douanières et des douaniers. Depuis quelques années, c'était devenu rare d'entendre un soutien aussi affirmé à Bercy. Nous sommes fiers pour nos collègues qui s'engagent avec force et détermination au quotidien. Pour être présents et actifs parmi eux chaque jour, nous n'en n'avions jamais douté.

Mais, au-delà du satisfecit sur l'engagement, sur les résultats en matière de LCF et sur la modernisation du cadre juridique à venir, notamment en matière de cybercriminalité, nous restons sur notre faim pour la majeure partie des collègues du terrain. D'ailleurs, le grief de « sinistrose » tenu par le haut responsable de la DNRED ne sera pas passé inaperçu dans nos rangs, au regard de la situation dans sa propre direction.

Application du NOUVEAU 60 : le pouvoir de fouille demeure possible, MAIS... !

Certes le pouvoir de fouille demeure possible à mettre en œuvre. En revanche, insister sur le fait qu'il s'agira d'une SIMPLE information au parquet pour faire du 215, 415 voir du 426-7 : nous y croyons moyennement. Le Parquet aura bel et bien un droit de regard et d'opposition au quotidien sur la mise en œuvre d'une visite douanière. Et, il ne faut pas oublier une autre nouveauté de ce projet : l'encadrement du temps de contrôle.

Quant aux mesures dites d'urgence (hors information au Parquet), il faudra, là aussi, et contre notre avis, expliciter clairement par écrit les raisons plausibles de soupçonner la commission d'une infraction. **Autrement dit, déballer nos méthodes de travail à tous les acteurs de la procédure.**

Prochaine sortie littéraire de juillet 2023 : «*le petit garance illustré, dédié aux défenseurs des infracteurs*» Par contre, il n'y a pas eu un mot sur le possible *réécipissé* de fin de contrôle. Serait-il enfin abandonné ?

Le ministre distribue les bons points...

De cette intervention, nous avons aussi une pensée pour les OP/CO, vite expédiés, ainsi qu'aux collègues des BSE. Pour eux qui sont notamment présents dans le rayon des douanes, le droit de fouille demeure inchangé. Mais, en substance : « **les grosses affaires sont faites par les BSI** » indiquent nos dirigeants.

Ce n'est pas tout à fait exact, il n'y a qu'à dénombrer les tonnes de cocaïne saisies régulièrement au Havre et à Marseille par exemple, ou bien les très nombreuses découvertes en aéroports (ne dit-on pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières ?).

C'est donc maladroit de présenter les choses ainsi, car la Douane est une et indivisible. **C'est bien l'action douanière dans sa globalité qui est à plébisciter et à préserver !**



Le pire, c'est que l'on comprend la finalité des gardiens des libertés : rendre l'application du droit de fouille plus contraignant à l'intérieur du territoire, là-même où sont réalisées d'après eux les plus grosses découvertes. CQFD... C'est bien un affaiblissement de l'action douanière qui se joue depuis septembre 2022 !

T'as pas 100 balles ?

Concernant les moyens, il nous a été rappelé le plan douane 2025 avec ses 148 millions d'euros investis, soit disant dans une période de restriction budgétaire (il a pourtant été signé en décembre 2021, bien avant la période d'inflation). Et même si c'est effectivement mieux que rien, en comparaison d'autres dépenses, il faut relativiser ! Deux exemples :

Le budget de l'Intérieur augmente de 900M€, pour quoi faire ? (29/07/2021) - En fait, ce sera près de 1,5 Milliards d'euros d'augmentation en 2022 d'après le ministère de l'Intérieur (chiffres 2022) et la PAF acquière le même droit de fouille que les douaniers dans le rayon des gardes-frontières...

Crise viticole : l'État dégage 160 millions d'euros pour soutenir la filière (06/02/2023) - Pour accompagner la filière « majeure pour l'économie française » et après une mesure similaire en 2020, peut-on lire dans l'article.

Sur la même période, les admissions aux urgences pour overdose de stupés ont quasi doublé. Les enjeux pour lutter contre une crise sanitaire majeure ne semblent pas vraiment les mêmes...



Webinaire pour la loi Douane :

Le pouvoir de fouille sous tutelle



Il n'y a donc pas lieu de s'emballer avec les drones et les scanners mobiles, pas plus qu'avec les véhicules, puisque le ministre en a parlés. Ces voitures « vertes » de Bercy, dont les modèles hybrides sont absolument inefficients en dynamiques. Résultat : les commandes ont été annulées et les collègues restent avec les modèles anciens...

Et en termes d'emplois ?

RIEN, aucune annonce. Nous rappelons qu'en comparaison du voisin allemand, il manque 12 000 agents en France. Ne serait-ce que pour le Brexit, entre 200 et 300 emplois promis en 2019 n'ont jamais été budgétés.

En termes d'indemnitaire ?

RIEN, aucune annonce. Alors que tous les autres corps régaliens connaissent des augmentations de rémunérations depuis 2 ans pour garantir l'attractivité de leurs missions.

Ainsi, la charge sur les personnels va encore croître avec un besoin énorme de mise à jour des connaissances et des méthodes de travail, mais ce sera : sans renfort, ni indemnisation.

Une névrose de revendications ?

Allez, non, nous ne verserons pas uniquement dans la « sinistrose ». Nous avons une pensée chaleureuse et amicale pour les collègues de JCF, les référents et pour tous les autres services, qui ont œuvré du mieux qu'ils le pouvaient face aux fortes contraintes qui s'abattent sur l'action douanière.

Nous ne versons pas également dans la « sinistrose », quand nous savons que la **volonté et la détermination des gabelous d'agir avec force au quotidien sera essentielle, encore une fois, pour s'engager à passer ce mauvais cap.**



*Pour conclure, nous l'avons tout de même bien mauvaise pour la considération portée aux agents. Toutes ces mesures ont été préparées en coulisse depuis janvier, à l'abri du droit de regard et de l'expertise syndicale. De fait, l'UNSA Douanes a décliné l'invitation de dernière minute pour ce Webinaire. Tout comme nous avons refusé, seuls cette fois-là, les échanges informels la semaine précédente avec la direction générale. **Venir écouter sagement, sans pouvoir porter la parole des collègues, ni opposer efficacement notre point-de-vue, n'est pas dans notre ADN.** Bien nous en a pris, agir autrement aurait été trahir leur confiance.*

En attendant le dénouement qui interviendra après le vote de l'Assemblée nationale, l'Histoire retiendra déjà que la première loi concernant la Douane depuis 1965 aura été préparée sans les représentants des personnels douaniers, ou seulement avec ceux qui se sont contentés de servir de caution syndicale auprès de la directrice générale, sans véritables rounds de concertation.

Au final, nous ne sommes d'accord que sur un point : échanger prochainement avec les parlementaires qui auront à faire un choix essentiel dans les semaines à venir ! Nous y serons probablement entendus...

